



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

9 septembre 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 9 septembre 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Rabia Louchini, Danielle Roy, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. L'assemblée débute. Il est dix-neuf trente-deux (19h32).

144-19

### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les modifications demandées.

145-19

### Adoption du procès-verbal du 5 août 2019

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le procès-verbal du 5 août 2019 soit adopté tel que présenté.

146-19

### Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 9 août 2019.

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500724 à 500728	totalisant : 10 218,34 \$
Les paiements directs numéros : 787 à 803	totalisant : 13 924,49 \$
Les chèques numéros : 15044 à 15072	totalisant : 74 586,04 \$

**Pour un grand total de : 98 728,87 \$**

147-19

### Adjudication contrat pavage rue Langevin conditionnelle à confirmation subvention du MTMDET

CONSIDÉRANT la résolution 124-19;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

- ✓ Pavage Gilles Audet Inc. à 90 357,38 \$ taxes incluses
- ✓ Construction BML à 85 731,95 \$ taxes incluses
- ✓ Entreprise Lévisienne à 75 814,06 \$ taxes incluses
- ✓ Pavage Sartigan à 72 383,87 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT le rapport de conformité remis au conseil;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat de pavage pour la rue Langevin à Pavage Sartigan au prix de 72 383,87 \$ taxes incluses selon les modalités prévues à la demande de soumission conditionnelle à la confirmation de la subvention du MTMDET.

Le tout sera financé par la subvention du MTMDET et par le surplus de l'année courante ou accumulé, s'il y a lieu.



N° de résolution  
ou annotation  
148-19

## Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Hénédine

9 septembre 2019

### **Autorisation signature entente modifiée avec CSBE pour utilisation mutuelle de nos installations**

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente modifiée entre la municipalité et la commission scolaire Beauce-Etchemin pour l'utilisation mutuelle des installations;

CONSIDÉRANT l'étude de ce protocole d'entente et les échanges intervenues avec la CSBE;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire et le directeur général secrétaire-trésorier à signer l'entente modifiée entre la municipalité et la commission scolaire Beauce-Etchemin pour l'utilisation mutuelle de nos installations telle que présentée.

149-19

### **Autorisation signature entente fermeture de route avec MTMDET**

CONSIDÉRANT la nouvelle entente reçue;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise de directeur général secrétaire-trésorier ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité l'entente proposée par le MTMDET pour la fermeture de route.

150-19

### **Autorisation soumission par lot et invitation pour réfection terrain de balle**

CONSIDÉRANT la résolution 119-19;

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas reçu de soumission;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à procéder à des appels d'offres par invitation pour des soumissions par lot concernant la réfection du terrain de balle.

151-19

### **Dossier piste cyclable vs desserte ferroviaire : autorisation maire participation au colloque sur l'avenir des dessertes ferroviaires au Québec**

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation régionale le 19 septembre du MTMDET;

CONSIDÉRANT la demande du maire;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le maire à participer au colloque sur l'avenir des dessertes ferroviaires à Québec avec des représentants de la MRC. Ses déplacements lui seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

152-19

### **Programme aide voirie locale – volet entretien route locale**

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de 23 914\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.



N° de résolution  
ou annotation  
153-19

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

9 septembre 2019

**Autorisation activité de perfectionnement ADMQ**

CONSIDÉRANT l'intérêt du directeur général secrétaire-trésorier à participer à une séance de perfectionnement de l'ADMQ;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à participer à l'activité de perfectionnement de l'ADMQ présentée au coût de 316\$ plus les taxes les frais de déplacement.

Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.

154-19

**Demande au MTMDET pour mise aux normes panneaux signalisations passages piétonniers et écoliers**

CONSIDÉRANT l'âge de nos panneaux de signalisations aux passages piétonniers et écoliers;

CONSIDÉRANT les nouvelles normes à rencontrer en matière d'affichage de ces passages;

CONSIDÉRANT les coûts à déboursier pour la mise à niveau de ces panneaux;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine mandate le directeur général secrétaire-trésorier à faire une demande auprès du MTMDET pour la mise aux normes de nos panneaux de signalisations piétonniers et écoliers sans frais.

155-19

**Réception finale travaux réfection infrastructure 2018 et paiement final**

CONSIDÉRANT l'avis de l'ingénieur conseil responsable de la surveillance des travaux;

Il est proposé par Danielle Roy, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine accepte la réception finale des travaux d'infrastructure 2018 et autorise le directeur général secrétaire-trésorier à effectuer le versement du solde du contrat.

156-19

**Autorisation de prêt de matériel de signalisation pour «Drag VTT»**

CONSIDÉRANT la demande reçue pour participer à la deuxième édition du Drag VTT;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise les employés municipaux à prêter sans frais du matériel de signalisation de la municipalité pour sécuriser les lieux lors de l'activité «Drag VTT» et à collaborer avec l'organisation à la sécurité routière de l'accès à l'activité.

157-19

**Étude d'accès à l'école la Découverte par la rue Langevin**

CONSIDÉRANT la demande reçue;

CONSIDÉRANT le changement décidé par la CSBE à l'effet qu'il n'y a plus d'accès par la cour via la rue de l'Étang à l'école la Découverte et pour lequel la municipalité vient d'être informée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réaliser une étude et des relevés pour revoir l'aménagement d'un accès sécuritaire;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Danielle Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à contacter une firme conseil à taux horaire pour évaluer l'accès à l'école la Découverte suite aux changements apportés et à faire réaliser le relevé requis avec un estimé de coût pour présentation au conseil. Le tout sera financé par le budget de fonctionnement.

**La séance est ajournée par le maire pour rencontrer et échanger avec l'évaluateur de la MRC sur le lot 4 980 036 à 20h25**



N° de résolution  
ou annotation

158-19

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la  
Paroisse de Sainte-Hénédine

9 septembre 2019

**La séance est réouverte par le maire pour prendre une décision sur la proposition reçue du propriétaire du lot 4 980 036 à 21h33**

**Nouvelle offre d'achat pour le lot 4 980 036**

CONSIDÉRANT l'offre autorisée par la résolution 132-19;  
CONSIDÉRANT les différents arguments soumis;  
CONSIDÉRANT que ledit terrain sera une réserve foncière tant que les différents scénarios ne seront pas évalués par la municipalité;  
Il est proposé par Danielle Roy, Jean-François Nadeau, Pascal Laverdière, Réjean Deblois et Clermont Maranda sous division de Rabia Louchini  
Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise une offre de 150 000\$ valide jusqu'au 31 janvier 2020 et qui sera payable comme suit :  
100 000 \$ à la signature du contrat en janvier 2020  
10 000 \$ payable le 30 septembre 2020 sans intérêt  
10 000 \$ payable le 30 septembre 2021 sans intérêt  
10 000 \$ payable le 30 septembre 2022 sans intérêt  
10 000 \$ payable le 30 septembre 2023 sans intérêt et  
10 000 \$ payable le 30 septembre 2024 sans intérêt  
Le conseil municipal de Sainte-Hénédine pourra payer par anticipation les montants dus avant terme s'il y a lieu.  
Le conseil municipal de Sainte-Hénédine mandate le bureau de Roger Plante et associés à préparer l'acte notarié à cette fin.  
Le maire et le directeur général secrétaire-trésorier soient autorisés à signer l'acte pour et au nom de la municipalité.  
Cette vente sera sans garantie légale et le solde de prix de vente ne sera pas garantie par une hypothèque.  
En cas de défaut de paiement de la municipalité, un intérêt de 5% sur le montant en retard sera payable au vendeur.  
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement annuel et/ou le surplus accumulé de la municipalité.

159-19

**Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.  
Il est vingt et une heures quarante-sept (21h47).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

  
\_\_\_\_\_  
Michel Duval,  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Yvon Marcoux,  
Dir. gén. & sec.-trés